

**Étude sur les espaces verts  
et sur les potentiels  
de verdissement des espaces gris  
de l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal**



© Søren Krohn

Étude préliminaire réalisée à la demande du Groupe de travail no 3  
pour le Bureau du Mont-Royal

Céline Paradis, architecte paysagiste

Mai 2006

**Étude sur les espaces verts  
et sur les potentiels  
de verdissement des espaces gris  
de l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal**

	<b>Page</b>
<b>Le contexte d'intervention.....</b>	1
<b>Les critères de protection des espaces verts.....</b>	3
<b>Les critères de protection des espaces verts appliqués aux propriétés..</b>	4
<b>1. Université de Montréal .....</b>	5
<b>2. Université McGill.....</b>	7
<b>3. Collège de Brébeuf.....</b>	8
<b>4. Collège Notre-Dame.....</b>	9
<b>5. Collège Marianopolis.....</b>	10
<b>6. Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.....</b>	11
<b>6A. Boisé Saint-Jean-Baptiste .....</b>	12
<b>7. Cimetière Mont-Royal.....</b>	13
<b>8. Cimetière de la congrégation Shaar Hashomayim.....</b>	14
<b>9. Cimetière de la congrégation Shearith Israël Spanish Portuguese....</b>	15
<b>10. Hôpital Royal-Victoria.....</b>	16
<b>11. Hôpital Général de Montréal.....</b>	17
<b>12. Hôpital Hôtel-Dieu.....</b>	18
<b>13. Hôpital Shrinner.....</b>	19
<b>14. Oratoire Saint-Joseph.....</b>	20
<b>15. Musée et couvent des religieuses hospitalières.....</b>	21
<b>16. Bâtiment du ministère de la Défense.....</b>	22
<b>Les intersections majeures, présentant un potentiel de reverdissement du gris.....</b>	23
<b>Les terrains privés en relation avec les boisés.....</b>	24
<b>Tableau des superficies.....</b>	25
<b>Suite de l'étude.....</b>	26

## • LE CONTEXTE D'INTERVENTION

L'actuel document présente les résultats d'une étude sur les espaces verts et sur les potentiels de verdissement des espaces gris de l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal (AHNMR), étude effectuée à la demande du Groupe de travail n° 3 – dont les objectifs de réflexion s'attardent au « patrimoine paysager et naturel » de la Montagne – pour la Table de concertation du Mont-Royal. Cette étude est elle-même basée sur « l'État de situation sur les bois de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal » (Claude Thiffault, juin 2003), qui faisait l'inventaire et la caractérisation de 14 boisés, de leur peuplement et de leur valeur, sur l'AHNMR.

Sans reprendre en détail cette étude, rappelons que la classification des bois y est, faite selon deux types de peuplements et que chaque bois contient l'un et/ou l'autre de ces peuplements :

- les peuplements forestiers d'intérêt écologique : correspondant aux peuplements matures et aux peuplements considérés rares sur le territoire de Montréal. Les chênaies rouges sont des peuplements rares, car elles se trouvent presque uniquement sur le mont Royal. Ces peuplements sont caractéristiques des conditions extrêmes que l'on retrouve dans les Montérégiennes.
- les peuplements forestiers d'intérêt paysager : Compte tenu de l'importance de préserver les paysages naturels et la couronne verte de la montagne, tous les peuplements forestiers (jeunes et matures) présentent un intérêt paysager. Certains bois de petites superficies occupent des positions stratégiques quant à leur valeur paysagère. Il s'agit du bois de la voie Camillien-Houde, du bois de l'Université McGill et du bois du Collège de Montréal.

Enfin, deux peuplements n'ont pas été classifiés, n'ayant pas été visités. Il s'agit du peuplement constituant le bois n° 1 — de l'Ouest (cimetière Notre-Dame-des-Neiges) et du bois peuplement constituant le bois n° 9 — en périphérie du parc Summit.

Le déroulement de la Table de concertation a par la suite mené à l'identification de besoins plus précis, en terme d'inventaires et d'analyses de certains aspects du paysage de AHNMR, de même qu'en rapport à la notion de « protection ». L'exercice qui est décrit dans l'actuel document consistait à développer une meilleure connaissance des espaces verts (autres que les bois répertoriés dans l'étude de Claude Thiffault) et gris, de même que sur leur potentiel de verdissement. Ainsi, il s'agissait de :

- procéder à une vérification des inventaires effectués et intégrer les connaissances acquises par le GT3;
- quantifier les diverses surfaces vertes, grises et bâties, sur les propriétés du territoire de l'AHNMR;
- développer la réflexion sur la notion de protection des espaces autres que les bois répertoriés, considérant que ces bois sont prévus à être protégés intégralement;
- développer des critères de protection pour identifier certains secteurs sur les grandes propriétés privées, non couvertes par les protections des parcs (du Mont-Royal et des autres parcs municipaux, incluant le parc Summit, dans Westmount), les critères proposés comme hypothèse de départ pour ce travail étant : les espaces voisins des secteurs déjà protégés, les espaces voisins d'espaces contigus, les espaces en lien avec le paysage existant, les espaces avec une masse critique d'importance, la valeur foncière et autres critères, selon la réflexion;
- identifier, à partir de l'inventaire effectué, les espaces gris à potentiel de verdissement.

La présente étude a été élaborée en étroite collaboration avec M Mario Masson, chef de section, au Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, à la Direction des sports, des parcs et des espaces verts, ainsi qu'avec Mme Monique Tessier, conseillère en aménagement, du même service. De plus, M Jacques Gilbert, agent technique en géomatique et M<sup>me</sup> Brigitte Ponton, agent technique en urbanisme ont apporté un support technique indispensable à l'avancement du dossier.

- **LES CRITÈRES DE PROTECTION DES ESPACES VERTS**

Développés sur le territoire de l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, hors du parc du Mont-Royal et des parcs municipaux, les cinq critères suivants ont été retenus et sont illustrés au plan joint en annexe :

Critère 1 :

Les espaces verts qui sont compris dans la bande de 30 mètres<sup>1</sup> d'un bois répertorié;

Critère 2 :

Les espaces verts qui sont adjacents aux espaces définis par le critère 1, lorsque leur emplacement et/ou leur couvert végétal et/ou leur intégrité le justifient;

Critère 3 :

Les espaces verts qui sont en lien avec le paysage existant et/ou qui sont reconnus / valorisés comme un espace vert d'intérêt paysager.

Par exemple :

- lorsque les ensembles de bâti/paysage sont indissociables, ou dont l'image de l'un est interdépendante de l'autre;
- lorsqu'une notion de paysage historique est apparente.

Critère 4 :

Les espaces verts qui présentent une masse critique d'importance.

Ce critère n'est pas autonome, mais qualifie les critères 2 et 3, supportant/justifiant d'autant plus la notion de protection que ces critères impliquent.

Critère 5 :

Les sites/monuments qui sont classés à l'extérieur du parc du Mont-Royal, selon la Loi sur les Biens culturels (Ministère de la Culture et des Communications, MCC, Québec).

Ces sites/monuments ne sont pas inclus aux propriétés décrites dans ce document, mais participent, en terme de zones d'influence, à l'argument de protection développé dans l'actuelle étude.

---

<sup>1</sup> Cette bande de 30 mètres correspond à celle pour laquelle les arrondissements doivent adopter une réglementation par critères afin de protéger le milieu naturel (bois, milieux humides, etc.) situé dans un écoterritoire, entouré par cette bande.

- **LES CRITÈRES DE PROTECTION DES ESPACES VERTS APPLIQUÉS AUX PROPRIÉTÉS**

L'ordre de présentation des propriétés a été déterminé en regroupant les types d'institution (cimetières, institutions d'enseignement, hôpitaux, etc.), et ensuite – à l'intérieur de ces types d'institution — en fonction de la superficie des propriétés, allant des plus vastes aux plus petites.

Les références aux bois (numéros et noms) sont issues de l'étude de M. Claude Thiffault, dont l'introduction du présent document fait état.

## 1. UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

### *État de la situation*

#### Bois n° 6 - de l'Université de Montréal

- Très grand secteur de dépôt de matériaux et zone de friche, prévu pour être retourné à la nature (selon l'entente cadre entre la Ville et l'Université de Montréal, adoptée en 1996), dans la mesure où tout le matériel sera retiré : achat de la cour de triage d'Outremont par l'Université, et usage du matériel du dépôt - 0-3/4- pour remblai dans les nouveaux projets universitaires de cette cour de triage, qui était un terrain contaminé (donc important besoin de matériel — aucun échéancier attaché à ce projet).
- Nerprun envahit un vaste territoire dans le grand boisé derrière l'université, particulièrement.

### *Critères de protection*

Critère 1 autour du bois de l'Université (bois n° 6), les espaces majeurs couverts par ce critère (30 mètres), sont dans :

- la zone de dépôt et friche à être réhabilitée;
- la zone de friche correspondant à l'ancienne piste de ski;
- la friche qui ceinture le stationnement et les voies véhiculaires vers Polytechnique;
- le boisé devant le pavillon principal;
- le boisé mitoyen avec le cimetière Notre-Dame-des-Neiges (bois n° 1 – bois de l'Ouest);

#### Pavillon d'aménagement

- zone à proximité du boisé, à l'arrière du pavillon;

#### Pavillon de musique et Pavillon du 1420 boul. du Mont-Royal

- zone à proximité du boisé en façade de Vincent-D'Indy;
- zone à proximité du boisé Saint-Jean-Baptiste;

Critère 2 (adjacent aux espaces sous critère 1) soit :

- l'ensemble de la zone de friche correspondant à l'ancienne piste de ski;
- la zone en façade de l'université dont la valeur paysagère est particulièrement importante et dont l'image ne peut être « découpée »;
- le chemin de la montée vers le pavillon principal, lequel est très visible et porteur de la valeur paysagère de l'Université;
- la « Coulée verte » (identifiée ainsi dans plan directeur de l'Université de 1995) : protéger l'intégrité de la coulée verte;
- la zone de dépôt dont l'ensemble doit être traité;
- les zones d'arbres sur gazon, voisins du boisé no 1 du cimetière Notre-Dame-des-Neiges (bois n° 1 – bois de l'Ouest);

#### Pavillon d'aménagement

- zone à proximité du boisé, à l'arrière du pavillon;

#### Pavillon de musique Vincent-D'Indy et Pavillon du 1420, boulevard du Mont-Royal

- zone d'arbres sur gazon à proximité du boisé en façade de Vincent-D'Indy, dans la cour du pavillon du 1420, boulevard du Mont-Royal.

Critère 3 (intérêt paysager) :

- façade du pavillon principal, zone des cours à l'avant du bâtiment principal, aujourd'hui utilisées comme stationnement – : leur traitement paysager devrait participer à l'image du pavillon central, premier pavillon de l'Université;

Pavillon d'aménagement

- arbres en alignement en façade du pavillon;

Critère 4 (masse critique) : s'ajoute aux critères précédents :

- dans la zone en façade de l'université, secteur central et le long de la montée vers le pavillon central;
- dans la zone de dépôt de matériaux;
- dans la zone de friche (ancienne pente de ski);
- dans la zone du critère patrimonial, devant le pavillon central.



## 2. UNIVERSITÉ MCGILL

### *État de la situation*

Bois n° 13 - de l'Université Mc Gill : Peuplement reconnu d'intérêt paysager (petite superficie, intérêt stratégique en terme de valeur paysagère)

- Problématique du bois reliée à l'agrandissement du stade Percival-Molson.
- Campus au centre-ville, très construit. Sur tout le campus, caractère très urbain, l'aménagement de type campus est surtout concentré dans le secteur central, avec façade sur Sherbrooke, sinon bâtiments universitaires disséminés sur les flancs de montagne.

### *Critères de protection*

Critère 1(30 mètres) : sur les surfaces vertes autour du bois n° 13;

Critère 2 (adjacent aux espaces sous critère 1) : dans secteur des résidences et du complexe sportif;

Critère 3 (intérêt paysager) : toute la façade donnant sur Sherbrooke et la zone gazonnée centrale, typique du campus universitaire dans sa phase initiale;

Critère 4 (masse critique) : les zones sous critère 2 et 3.

### 3. COLLÈGE DE BRÉBEUF

#### *État de la situation*

Bois n° 7 — du Collège de Brébeuf

- Nouveau complexe sportif en planification actuellement, va avoir impact sur un secteur d'arbres sur gazon (2 grands arbres : un érable, un peuplier et des arbustifs massifs)
- Présence de nerprun dans boisé arrière
- Dépôt de matériaux dans boisé arrière n'a jamais été nettoyé

#### *Critères de protection*

Critère 1 (30 mètres) : autour du bois du Collège (bois n° 7);

Critère 2 (adjacent aux espaces sous critère 1) : dans zone gazonnée à l'avant, côté est du collège;

Critère 3 (intérêt paysager) : pourtour du Collège : façade du bâtiment et côtés, lié à l'aspect d'un Collège classique, avec alignements d'arbres : particulièrement important pour conservation du caractère d'ensemble;

Critère 4 (masse critique) : s'appliquant au critère 2.

#### 4. COLLÈGE NOTRE-DAME

##### *État de la situation*

##### Pas de bois répertorié

- En face de l'Oratoire, donc participe à l'image de l'ensemble patrimonial de l'Oratoire. Beaucoup d'arbres matures, en façade et sur côté est du bâtiment.
- Vastes zones gazonnées, vouées aux sports extérieurs.
- Joli jardin ornemental clôturé devant pavillon ouest du Collège.

##### *Critères de protection*

Critère 3 (intérêt paysager) sur les façades, lié à l'aspect d'un Collège classique, avec alignements d'arbres : particulièrement important pour conservation du caractère d'ensemble du Collège et pour son rapport à l'image de l'Oratoire;

Critère 4 (masse critique) : s'additionne au critère 3.

## 5. COLLÈGE MARIANOPOLIS

### *État de la situation*

Bois n° 10 - de Marianopolis.

- Collège en fin de bail
- Réoccupation de la propriété non définie pour l'instant (promoteurs, enjeux divers de développement), lors de la fin des activités du Collège Marianopolis (prévues pour fin 2007).

### *Critères de protection*

Critère 1 (30 mètres) : proximité du bois n° 10

Critère 2 (adjacent aux espaces sous critère 1) : zones vertes reliées aux espaces en critère 1, sur le terrain de Marianopolis, et l'espace gazonné en bordure de Cedar.

Critère 3 : (intérêt paysager) : l'ensemble du terrain du Collège.

## 6. CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

### *État de la situation*

Bois n° 1 - de l'ouest; Bois n° 2 - du centre; Bois n° 3 - de l'est

- Caractéristiques du cimetière: arbres dispersés dans zones d'enfouissement, arbres en alignement le long des chemins, mélange d'implantation orthogonale des voies (dans les secteurs plus planes) et de sentiers et d'ilôts sinueux. Correspond à la définition du cimetière rural.
- Bois n° 1 de l'ouest: interventions effectuées pour passage du chemin d'accès pour construction (automne 2005-printemps 2006) d'un mausolée.
- Deux boisés (bois n° 2 du centre et n° 3 bois de l'est) où il n'y a pas eu d'intervention d'enfouissement ou autre.
- Circulation véhiculaire importante, à travers le cimetière. Beaucoup de traces de stationnement sur les gazons, sur les côtés des voies, à proximité des arbres (impact de compaction des racines).
- Beaucoup d'arbres en individuels, majestueux ou particuliers, arbres remarquables.
- Présence de nerprun et d'autres plantes envahissantes dans les bois.

### *Critères de protection*

Critère 1 (30 mètres) :

- les bandes adjacentes aux bois du cimetière (n° 1 - de l'ouest; n° 2 - du centre; n° 3 - de l'est);
- les bandes adjacentes aux bois de l'université de Montréal, dans les zones à proximité avec l'Université et le Bois Saint-Jean-Baptiste;

Critère 2<sup>2</sup> (adjacent aux espaces verts sous critère 1), soit :

- zone à la jonction du bois Saint-Jean-Baptiste, du cimetière Mont-Royal et de l'Université de Montréal;

Critère 3 (intérêt paysager) :

- toute la zone protégée, le long du Chemin de la Côte-des-Neiges, couvrant l'entrée principale et la vaste plaine gazonnée, et une bande dans son prolongement, le long de Decelles jusqu'à la limite du cimetière (et donc à proximité de la maison Jarry-dit-Henrichon, monument historique classé).

**6A. BOISÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE** (propriété de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame - cimetière Notre-Dame-des-Neiges) en usage par Ville de Montréal.

### *État de la situation*

Bois n° 5 - Saint-Jean-Baptiste.

- Parc d'accès au Mont-Royal planifié par la Ville de Montréal.

---

<sup>2</sup> Nous avons identifié en fonction du critère 2, seulement les espaces verts voisins de la bande définie en fonction du bois Saint-Jean-Baptiste et du bois de l'Université. Aucun espace adjacent n'a été délimité en fonction du critère 2, relativement à la bande autour des bois 1, 2 et 3, parce qu'il était alors impossible de délimiter l'espace sans couvrir l'ensemble de la propriété du cimetière.

- Lien privilégié avec les boisés du sommet: accède à la jonction du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, de l'Université de Montréal, du cimetière Mont-Royal.
- Fait partie du "chemin de ceinture", reliant la rue Decelles au boulevard Mont-Royal.

***Critères de protection***

Critère 1 (30 mètres) : toute la zone de friche dans le boisé

## 7. CIMETIÈRE MONT-ROYAL

### *État de la situation*

Bois n° 4 - de la voie Camillien-Houde et partie du bois n° 5 - Saint-Jean-Baptiste.

Peuplement n° 4 reconnu d'intérêt paysager (petite superficie, intérêt stratégique en terme de valeur paysagère).

- Caractère du cimetière : chemins sinueux, très étroits, beaucoup d'arbres remarquables sur gazon, et beaucoup bordent les chemins, îlots sinueux, caractéristiques du cimetière rural.
- Chemins particulièrement étroits, ce qui fait que les véhicules stationnent souvent dans les zones gazonnées, créant impacts sur racines des gros arbres en bordure.
- Secteur d'entrée particulièrement remarquable, beaux bois et ruisseau (présence des ruisseaux en milieu urbain très rare), portail d'entrée remarquable.
- Bandes boisées très étroites, particulièrement en bordure de Camillien-Houde, ce qui les fragilise particulièrement.
- Impression de « grugeage » du boisé, dans les zones au cœur du boisé.

### *Critères de protection*

Critère 1 (30 mètres) : zones adjacentes aux boisés 4 et 5, particulièrement localisées sur les pourtours du cimetière;

Critère 2<sup>3</sup> (adjacent aux espaces verts sous critère 1), soit :

- zone le long de Camillien-Houde, entre les sections boisées;
- zone d'entrée du cimetière sur Camillien-Houde;
- zone sur le sommet du cimetière, les dernières ouvertes à l'enfouissement;

Critère 3 (intérêt paysager) :

- secteur de l'entrée principale du cimetière, lié à l'ensemble patrimonial du portail, grilles, bâtiment, traitement végétal remarquable;

Critère 4 (masse critique) : sur les zones de critère 2, le long de Camillien-Houde et sur les sommets.

---

<sup>3</sup> Nous avons identifié en fonction du critère 2 seulement les espaces verts directement voisins de la bande définie en fonction du bois Saint-Jean-Baptiste et du bois Camillien-Houde. Aucun autre espace n'a été retenu, étant donné qu'il aurait été alors impossible de délimiter celui-ci sans couvrir l'ensemble de la propriété du cimetière.

## 8. CIMETIÈRE DE LA CONGRÉGATION SHAAR HASHOMAYIM

### *État de la situation*

#### Aucun boisé répertorié

- Petit cimetière - arbres sur gazon
- Très joliment aménagé, en lien avec le caractère du cimetière adjacent (Mont-Royal).
- Intérêt particulier: pas de circulation automobile, seulement sentiers piétons (beaucoup de vert).

### *Critères de protection*

Critère 1 (30 mètres) : zones adjacentes au bois du cimetière Mont-Royal;

Critère 2 (adjacent aux zones sous critère 1) : l'ensemble du cimetière;

Critère 3, (intérêt paysager) : traitement paysager en bordure de rue (arbres en alignement, clôtures classiques métalliques noires).



## 9. CIMETIÈRE DE LA CONGRÉGATION SHEARITH ISRAEL SPANISH PORTUGUESE

### *État de la situation*

#### Aucun boisé répertorié

- Tout petit cimetière - arbres sur gazon.
- Très joliment aménagé en lien avec le caractère du cimetière adjacent.
- Intérêt particulier: pas de circulation automobile, seulement sentiers piétons (beaucoup de vert).

### *Critères de protection*

Critère 1 (30 mètres) : zones adjacentes au bois du cimetière Mont-Royal;

Critère 2 (adjacent aux zones sous critère 1) : l'ensemble du cimetière;

Critère 3,(intérêt paysager): traitement paysager en bordure de rue (arbres en alignement, clôtures classiques métalliques noires).

## 10. HÔPITAL ROYAL-VICTORIA

### *État de la situation*

Bois n° 12 - de l'Hôpital Royal-Victoria. Une partie de ce bois est directement dans le parc Mont-Royal, protégé par une servitude réelle et perpétuelle, bien que propriété du Royal-Victoria. Le peuplement no 12 est reconnu d'intérêt paysager (intérêt stratégique en terme de valeur paysagère).

- Grande quantité de stationnements (plus de 1000 places sur tout le terrain du Royal-Victoria) dont une partie donnant directement accès au pied de la montagne (plus de 800 places) et qui sont très peu utilisés les fins de semaine.

### *Critères de protection*

Critère 1 (30 mètres) : zones adjacentes au boisé 12 (de l'Hôpital);

Critère 2 (adjacent aux espaces sous critère 1) :

- grande zone verte à proximité du boisé 12, à l'arrière de la Maison Sir Hugh Allan;
- petites zones autour de l'hôpital;

Critère 3, (intérêt paysager) : secteur de l'avant de l'Hôpital (hors des bois existants) dont le traitement est lié à l'image de l'ensemble de l'Hôpital et à son histoire.

## 11. HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL

### *État de la situation*

#### Bois n° 11 - des Bénédictins

- Ensemble très construit.
- Site classé historique adjacent: maison Mc Connell (avec aire de protection associée à la propriété).
- Site classé adjacent : maison Greenshields (classé avec aire de protection de 500')

### *Critères de protection*

#### Critère 1 (30 mètres) :

- zone sur Cedar, en face du parc du Mont-Royal;
- zone dans partie est du terrain de l'Hôpital, adjacent au bois n° 11;

#### Critère 2 (adjacent aux espaces sous critère 1) :

- zone sur Cedar, en face du parc du Mont-Royal;
- zone adjacente au bois n° 11.

## 12. HÔPITAL HÔTEL-DIEU

### *État de la situation*

- Aucun bois répertorié.
- Terrain très construit.
- Quantité totale de stationnements environ 530, dont une partie, bien qu'utilisée par l'Hôtel-Dieu, appartient au terrain des Sœurs Hospitalières voisines.

### *Critères de protection*

Critère 3 (intérêt paysager) : le long de Saint-Urbain et sur le secteur de l'entrée principale de l'hôpital

### 13. HÔPITAL SHRINNER

#### *État de la situation*

- Site en partie dans le territoire du parc du Mont-Royal: chemin d'accès.

#### *Critères de protection*

Critère 1 (30 mètres) : zones vertes limitrophes avec le bois du parc du Mont-Royal

## 14. ORATOIRE SAINT-JOSEPH

### *État de la situation*

Bois n° 8 - de l'Oratoire. Le récent plan directeur a mené à de nouvelles interventions, les aménagements sont en cours actuellement.

- Programme de plantation important.

### *Critères de protection*

Critère 1 (30 mètres) : toutes les zones adjacentes aux bois de l'Oratoire;

Critère 2 (adjacent aux espaces sous critère 1) : tous les espaces verts adjacents aux espaces sous le critère 1;

Critère 3 (intérêt paysager) :

- tout le terrain de façade de l'Oratoire, sauf les espaces de stationnement;
- le jardin du cloître;

Critère 4 (masse critique) : les zones couvertes par les critères 2 et 3.

## 15. MUSÉE ET COUVENT DES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES

### *État de la situation*

- Aucun bois répertorié
- Musée, couvent et vaste jardin fermé à la population, sauf pour quelques jours en été (visites des jardins du monastère des Hospitalières et présentation de l'architecture des bâtiments patrimoniaux de l'Hôtel-Dieu : 5 jours ouverts à l'été 2005).

### *Critères de protection*

Critère 3 (intérêt paysager): tout l'espace des jardins du monastère, et entrée des bâtiments;

Critère 4 (masse critique) : zones de critère 3.

## 16. BÂTIMENT DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

### *État de la situation*

Aucun bois répertorié, mais grande proximité avec le bois du parc du Mont-Royal.

- Bâtiment et terrain d'usage militaire.
- Localisation à l'entrée du chemin d'accès au parc du Mont-Royal, très grande visibilité du bâtiment et du terrain de stationnement.

### *Critères de protection*

Critère 1 (30 mètres) : sections adjacentes aux bois du parc du Mont-Royal;

Critère 3 (intérêt paysager) : toute la zone en façade du bâtiment, lequel fait partie visuellement de l'entrée du parc, donnant un statut particulier à ce critère, bien qu'il couvre en partie des surfaces de stationnement;

Critère 4 : (masse critique) : zone sous le critère 3.



- **LES INTERSECTIONS MAJEURES, PRÉSENTANT UN POTENTIEL DE REVERDISSEMENT DU GRIS**

Trois intersections nous sont apparues particulièrement intéressantes, en ce qui concerne leur potentiel de reverdissement du gris, sur l'AHNMR.

#### **Intersection du Parc/des Pins**

Cette intersection étant actuellement en processus de réfection complète, sa géométrie et les espaces verts qui y sont associés seront abondamment modifiés. Leur aménagement final sera complété en 2007.

#### **Intersection Cedar / Chemin de la Côte-des-Neiges**

Cette intersection comporte une superficie importante, et beaucoup de voies peu utilisées, dont une partie pourrait être réaménagée afin d'augmenter les surfaces vertes :

- L'embranchement qui se dirige vers l'est, depuis Cedar sur le chemin de la Côte-des-Neiges et passe devant l'actuel terrain du collège Marianopolis, pourrait être remodelé et remis en espace vert, afin de refermer l'intersection;
- L'embranchement qui est parallèle au parc, depuis Cedar vers l'ouest, le long du chemin de la Côte-des-Neiges, pourrait être avantageusement lié au prolongement du parc, afin d'augmenter la superficie verte de ce secteur, de redonner des dimensions plus appropriées à l'intersection, et de faciliter l'implantation d'une traverse piétonne, afin de créer des liens plus adéquats, vers la montagne.

#### **Intersection Remembrance / Chemin de la Côte-des-Neiges**

Cette intersection constitue la porte d'entrée au parc du Mont-Royal, et son traitement devrait refléter cette fonction. Plusieurs éléments nourrissent l'intérêt de modifier cette intersection :

- la géométrie actuelle de l'intersection est très étendue et sur deux niveaux, utilisant beaucoup de terrain et de construction (viaduc), l'état de l'intersection est dégradé et demande à être reconfiguré;
- le flot de circulation, hors de la période de pointe journalière, est faible;
- l'aspect naturel du secteur et la volonté de mieux intégrer l'intersection au caractère d'ensemble de la montagne.

- **LES TERRAINS PRIVÉS EN RELATION AVEC LES BOISÉS**

Trois (3) secteurs de terrains privés, dans l'Arrondissement historique et naturel du Mont- Royal, sont sujets à une réflexion particulière, considérant leur proximité avec les bois répertoriés. Ces secteurs, bien qu'actuellement développés et construits, devraient retenir une notion de protection particulière, en ce qui a trait à tout nouveau potentiel de projet/modification aux projets de développement / aménagements, tels qu'ils sont actuellement construits.

- 1- Dans le cas du secteur localisé à proximité du bois de l'Oratoire, derrière les actuelles tours d'habitation du Rockhill sur le chemin de la Côte-des-Neiges, de même qu'au bout de la rue Coronet qui loge des édifices multifamiliaux, les espaces verts doivent être particulièrement protégés, considérant leur proximité avec la Montagne et l'Oratoire.
- 2- Les édifices sur la rue Ridgewood, dont une partie des terrains arrière est directement ouverte sur les bois dans le prolongement du parc Summit, à Westmount.
- 3- Les résidences sur Hill Park Circle, dont la proximité avec les bois du parc du Mont-Royal et le prolongement de ces bois dans un secteur résidentiel implique un niveau de protection accrue.

- **TABLEAU DES SUPERFICIES**

Le tableau suivant exprime les superficies inventoriées, en ce qui a trait aux types de surfaces vertes et grises, caractérisées selon leurs usages / fonctions et/ou couvert végétal. La portion de l'étude qui est reflétée par cet exercice consistait à acquérir des notions plus exactes des dimensions de chaque type de superficie, afin d'avoir un portrait plus précis de la situation, et donc de pouvoir documenter les diverses propriétés.

- **SUITE DE L'ÉTUDE**

Considérant que la présente étude constitue un exercice de réflexion, sur la valeur des critères et leur application sur l'ensemble du territoire de l'AHNMR, nous prévoyons l'étape subséquente du travail de la façon suivante :

Suite aux commentaires et recommandations qui nous seront faits, par les divers partenaires impliqués dans le GT3, de même qu'au sein de la Table de concertation du Mont-Royal, nous procéderons à une révision/finalisation du choix et de la définition des critères de protection, raffinerons propriété par propriété la présentation graphique et technique de ces critères, et pourrons alors, procéder à un calcul des superficies impliquées par chaque critère, sur chaque propriété.



ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DU MONT ROYAL

Lieu/Site	Propriétaire	Superficie de l'institution (m <sup>2</sup> )	Superficie totale (m <sup>2</sup> ) Pro+Npro+Autre	Gris		Protégé										Non protégé							Autre										
				TOTAL GRIS	% gris	Bois	% Bois	Arbres sur gazon	% Arbres sur gazon	Friche	% Friche	Gazon	% Gazon	TOTAL PROTÉGÉ	Bois	% Bois	Arbres sur gazon	% Arbres sur gazon	Friche	% Friche	Gazon	% Gazon	TOTAL NON PROTÉGÉ	batiment	% bâtiment	stationnement	% stationnement	terrain sportif/aire de jeux	% terrain sportif/aire de jeux	TOTAL AUTRE			
32	Intersection Cedar/CDN	11 732	423	11 309	96,39	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	423	100,00	423	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
33	Intersection Pins/Park	26 026	12 494	13 532	51,99	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	9857	78,89	0	0,00	2637	21,11	12494	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
34	Intersection Rem/CDN	24 865	10 899	13 966	56,17	0	0,00	9857	0,00	0	0,00	1042	0,00	10899	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
35	Espaces verts hors des institutions	79 498	79 498	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	52551	66,10	14311	18,00	0	0,00	12636	15,89	79498	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	
36	Bell Canada	1 447	985	462	31,93	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	921	93,50	0	0,00	0	0,00	0	0,00	921	64	6,50	0	0,00	0	0,00	0	0,00	64	
37	Sup Totale des institutions	6 141 738	5 228 958	157 711	2,57	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0	0,00	15061	0,29	0	0,00	0	0,00	15061	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	
38	Autres hors des institutions	1 138 827	15 061											0			15061						15061									0	
	<b>Superficie de l'arr. hist.</b>		7 295 626																														

# L'arrondissement historique et naturel du mont Royal Protection de la couverture végétale



- PROTECTION DE LA COUVERTURE VÉGÉTALE**
- 1. Zones à haute valeur patrimoniale
  - 2. Zones à valeur patrimoniale
  - 3. Zones à faible valeur patrimoniale
  - 4. Zones à valeur patrimoniale limitée
  - 5. Zones à valeur patrimoniale nulle
- PROTECTION DE LA COUVERTURE VÉGÉTALE**
- 1. Zones à haute valeur patrimoniale
  - 2. Zones à valeur patrimoniale
  - 3. Zones à faible valeur patrimoniale
  - 4. Zones à valeur patrimoniale limitée
  - 5. Zones à valeur patrimoniale nulle
- PROTECTION DE LA COUVERTURE VÉGÉTALE**
- 1. Zones à haute valeur patrimoniale
  - 2. Zones à valeur patrimoniale
  - 3. Zones à faible valeur patrimoniale
  - 4. Zones à valeur patrimoniale limitée
  - 5. Zones à valeur patrimoniale nulle

